

DECISION N°02/2022/Institut Mines-Télécom
(Annule et remplace la décision n°12/2021 du 15 juillet 2020)

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE AU
SEIN DE IMT ATLANTIQUE**

Vu le décret n°2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom et plus particulièrement ses articles 13 et 15 ;
Vu la délibération n° 2021-1-6 du conseil d'administration du 12 mars 2021

A compter du 1^{er} janvier 2022

1. Opérations de recettes

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, les accords, les conventions, les contrats, les actes générateurs de recettes, hors ceux emportant cession du patrimoine de l'IMT, pour un montant supérieur à deux millions d'euros HT (2 000 000 € HT) et inférieur à six millions d'euros hors taxe (6 000 000 € HT) relevant de la seule école IMT Atlantique :

- M. Paul FRIEDEL, Directeur ;
- Mme Laurence LE COQ, Directrice de la Recherche et de l'Innovation, faisant fonction de Directrice Déléguée;
- M. Antoine SADOUX, Secrétaire général

2. Opérations de dépenses

Délégation permanente de signature est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, les baux et locations de locaux au bénéfice de l'école IMT Atlantique dont la durée est inférieure à 6 ans et le montant de dépense inférieur à vingt-quatre mille euros charges comprises (24 000 € CC) par an :

- M. Paul FRIEDEL, Directeur ;
- Mme Laurence LE COQ, Directrice de la Recherche et de l'Innovation, faisant fonction de Directrice Déléguée;
- M. Antoine SADOUX, Secrétaire général

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires ci-dessus

- Mme Christelle LAGADEC, Secrétaire générale adjointe ;
- M. Olivier VAN DE VOORDE, Secrétaire général adjoint ;

En cas d'absence ou d'empêchement des délégués ci-dessus :

- M. Philippe PICOUET, Directeur des Formations et de la Vie Scolaire.

3. Adhésion à des associations ou groupements

Délégation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, dans les limites de leurs périmètres respectifs, les documents emportant adhésion à des associations ou groupements professionnels d'un montant inférieur à 5 000 € HT en cas de 1^{ère} adhésion ou inférieur à 15 000 € HT en cas de renouvellement :

- M. Paul FRIEDEL, Directeur ;
- Mme Laurence LE COQ, Directrice de la Recherche et de l'Innovation, faisant fonction de Directrice Déléguée;
- M. Antoine SADOUX, Secrétaire général


4. Mise en œuvre de traitement de données à caractère personnel

Délégation permanente de signature est donnée à Paul Friedel à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, dans la limite du périmètre de l'école IMT Atlantique, toute pièce relative aux formalités préalables à la mise en œuvre de traitement de données à caractère personnel en qualité de responsable des traitements de données, pour l'Institut Mines-Télécom.

5. Publication et exécution de la présente décision

La présente décision sera notifiée à l'agent comptable et aux personnels concernés sous couvert de leur hiérarchie. Elle sera publiée sur le site internet de l'Institut Mines-Télécom.

A Palaiseau, le 1^{er} janvier 2022



Odile GAUTHIER
Directrice générale